Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. BX-940-AE	B. 28/10/2011

102325

C.1 TPMR TOULOUSE

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

133 CHEMIN DU SANG DE SERP

31200 TOULOUSE

D.1 RENAULT

D.2 MLJOAAMOD

D.2.1

D.3 MASTER

E. VF1MLJOAA46099831

F.1		F.2	2980	F.3	5480		
G	2330	G.1	2255				
J	M1	J.1	VP	J.2		J.3	CI
K	SANS						
P.1	2299	P.2	74	P.3	GO	P.6	7
Q		S.1	9	S.2		U.1	81
U.2	2625	V.7	195	V.9	2003/76B		

X.1 VISITE AVANT LE 14/10/2019

Y.1	308	Y.2	0
Y.3	0	Y.4	4
Y.5	2.76	Y.6	314.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Ludovic GUILLAUME

H

I 20/02/2019

Z.1 AUTRE J3 POSS. : HANDICAP

Z.2 MENTION DRIRE : 7 PL. ASS. DONT 1 FAUT. ROUL.

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

BX-940-AE 20/02/2019

2019AT25625

VF1MLJOAA46099831

RENAULT

TPMR TOULOUSE

CRFRABX940AE1VF1MLJOAA4609983171110285VP<<<<

CI<<RENAULT<<<<<<<MASTER<<<<<<<2019AT2562518

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom _____

Domicile _____

Date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ _____ **Signature**

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S031C795 A : 27/09/2021 BX-940-AE	S031C235 S : 13/12/2019 BX-940-AE	S031D295 A : 26/09/2022 BX-940-AE	S031F310 A:04/09/2024 BX-940-AE
S031D295 S : 26/11/2021 BX-940-AE	S031D235 S : 13/10/2020 BX-940-AE	S031D295 A : 26/09/2022 BX-940-AE	S031F310 A:27/09/2024 BX-940-AE

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min -1)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe regionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant du malus écologique véhicule d'occasion, ou 1ère immatriculation, et de la taxe > 36 CV
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de immatriculare.

2019AT25625

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4.a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)